



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION RESTREINTE DU 25 JUIN 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE
DU 19 JUIN 2024

COUPE DE FRANCE
SENIORS

Match n° 28117226 du 12/05/2024

MONTMAGNY FC 1 / GARGENVILLE STADE 1 (1° tour)



La Commission décide : une suspension de terrain de DEUX MATCHS FERMES pour l'équipe 1 SENIORS de MONTMAGNY FC à compter du 1^{er} JUILLET 2024, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTMAGNY.

Inflige une interdiction en coupe de FRANCE pour la saison 2024/2025 au club de MONTMAGNY FC.

Les deux premiers matchs à domicile, saison 2024/2025, seront concernés par cette décision.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 18 JUIN 2024

U14

D3 Poule C

Match n° 27117494 du 01/06/2024

DEUIL ENGHIEU FC / FRANCONVILLE FC

La Commission décide : match perdu par pénalité au club de FRANCONVILLE

FRANCONVILLE FC	0 but	-1 pt
DEUIL ENGHIEU	5 buts	3 pts

ANCIENS

D2 Poule A

Match n° 25905743 du 15/05/2024

ROISSY EN FRANCE US / St BRICE FC

La Commission décide : match perdu par pénalité au club de St BRICE

St BRICE FC	0 but	-1 pt
ROISSY EN FRANCE US	1 but	3 pts

COURRIERS CLUBS

AAS SARCELLES ET ASSO A

Courriels du 03/06/2024

La Commission prend note de l'inversion du score concernant le match n°25899785 AAS SARCELLES/ASSOA U14 D4 Poule B du 01/06/2024

AAS SARCELLES : 0 but
ASSOA : 4 buts

CONFLANS FC

Courriel du 19/06/2024

Pour prendre en compte votre demande d'inscription dans un championnat du DVOF, vous devez d'abord émettre ce souhait auprès de votre District puis nous retourner leur accord.

EZZANVILLE ECOUEN us

Courriel du 20/06/2024

SENIORS

D3 Poule C

Match n°26532635 du 02/06/2024

EZZANVILLE ECOUEN US 1 / ECLAIR DE PUISEUX 1

Suite erreur administrative, le club de EZZANVILLE ECOUEN est recredité de la somme de 105€ et le club de ECLAIR PUISEUX est débité de la somme de 105€



INFORMATION CLUB

MARCOUVILLE CITY

SENIORS D3

Votre équipe a évolué lors de la saison 2023/2024 en infraction en regard de l'ART 11.2.1 du RS du DVOF.

La commission procédera à un retrait de 4 points pour obligation non respectée.

ATTENTION : si pas d'engagement d'une deuxième équipe, saison 2024/2025, votre équipe SENIORS D3 risque une rétrogradation au cours de la saison.

PROCHAINE REUNION LE 02 JUILLET 2024